



# SKI CLUB ATOM'SPORTS

## Règlement Intérieur



Le règlement intérieur a pour but de définir les règles de fonctionnement, les activités et les tarifications de l'association « Ski Club ATOM'SPORTS ».

Chaque adhérent est responsable du respect de ce règlement intérieur.

### 1 Adhésion

#### 1.1 Modalités et durée validité

L'adhésion se fait par le règlement de la cotisation, valable pour une saison d'hivernale.

Le demandeur doit renseigner le formulaire d'adhésion.

L'adhésion donne accès aux inscriptions pour les sorties et à la location de matériels.

#### 1.2 Tarification adhésion

Orano CE, Orano DEM, LEA, CEA : 5 € par foyer.

Le foyer est celui inscrit sur la MEF pour les Orano CE, et les concubins/conjoints avec enfants pour les autres sociétés.

Extérieur : 7 € par personne, 2 € par enfant de moins de 12 ans.

Pour les entreprises extérieures sur site du Tricastin, un numéro de badge sera demandé dans le formulaire d'adhésion.

Pour tous autres extérieurs sans accès sur site, un parrain se ra demandé lors de l'adhésion.

Le parrain doit avoir un accès site donc un badge Tricastin. Il est responsable en cas de litige avec l'adhérent parrainé lors d'impayé, non restitution de matériel, retard ou dommage sur matériels.

### 2 Sortie en station

Le Ski Club ATOM'SPORT organise des sorties journée et WE afin de donner accès a ses adhérents aux loisirs des sports d'hiver.

Le Ski Club est organisateur de la sortie et prend en charge, grâce aux frais d'inscriptions, à l'achat des forfaits, assurances et les transports.

Le Ski Club, lors des sorties journée, ne prend pas en charge les repas.

Le Ski Club ne prend pas directement en charge l'encadrement d'enfant ou de cours.



## 2.1 Planning

En début de saison, le club communique le planning prévisionnel des sorties.

Les dates et destinations peuvent évoluer en fonction des conditions météorologiques et/ou des impondérables (ex : pandémie, consignes sanitaires...).

## 2.2 Organisateur

Pour chaque sortie, le ski club désigne les organisateurs.

Ceux-ci ont pour missions :

La gestion de l'appel pour les départs de transport,

L'interface avec les chauffeurs des autocars,

La communication des consignes diverses et horaires de rendez-vous (ex : horaire de rendez-vous pour retour),

La récupération et distribution des forfaits,

La gestion des aléas (ex : retard, accident sur les pistes ...).

## 2.3 Modalité d'inscription

Il est possible de s'inscrire sur chacune des dates une fois la communication du planning faite.

La demande d'inscription peut se faire par mail ou au local lors des permanences le mardi et jeudi.

L'inscription est considérée comme valide une fois le règlement réalisé.

## 2.4 Tarification

La tarification sera dépendante des tarifs obtenus concernant les forfaits et transport pour chaque sortie. Elle sera communiquée lors des inscriptions.

Le Ski Club prend en charge la moitié des frais d'inscriptions des organisateurs désignés par sortie.

## 2.5 Annulation

En cas d'annulation tardive du ou des participant(s), les frais d'inscriptions peuvent être gardés et les inscriptions suivantes peuvent être annulées.

Une annulation est considérée comme tardive si elle intervient dans la semaine avant la date de la sortie.

## 2.6 Horaires

Il est important de respecter les horaires de rendez-vous pour les départs aller et retour afin de respecter notre contrat avec la société de d'autocar.

Le retard à l'aller sera considéré comme une annulation tardive.

Les frais de retour supplémentaires hors horaire ne sont pas à la charge de l'association.

Lors du départ aller, il est demandé de se présenter 15 min avant l'horaire de départ.

Lors du départ retour, en station, il est demandé de se présenter 30 min avant l'horaire de départ. Vous êtes responsables de bien prendre en compte sur les pistes le temps de retour au point de rendez-vous.



### 3 Location

Le Ski Club ATOM'SPORT assure la gestion d'un parc de matériel et son entretien afin de proposer à la location à ses adhérents de matériels pour les sports d'hiver à un tarif avantageux.

Les membres du bureau ont accès à titre gratuit à un ensemble (ski/chaussures/bâtons ou Snow/Boots) et raquette si non réservé pour une location.

#### 3.1 Tarification Location

<b>Matériel</b>	<b>Week-end</b>	<b>Semaine</b>	<b>Sortie</b>
<b>Ski adulte</b> <b>Entrée de gamme + chaussures + bâton</b>	<b>10€</b>	<b>30€</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Ski adulte</b> <b>Haut de gamme + chaussures + bâton</b>	<b>20€</b>	<b>50€</b>	<b>10€</b>
<b>Ski enfant (3 à 12 ans)</b> <b>Entrée de gamme + chaussures + bâton</b>	<b>10€</b>	<b>20€</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Raquettes</b>	<b>5€</b>	<b>15€</b>	<b>5€</b>

#### 3.2 Modalité de location

Compléter la fiche de demande de location (nom/prénom, N° de badge, taille, pointure, date...).

Fiche à récupérer au local, par mail, sur le site d'Atom'sports.

Envoyer la fiche renseignée à l'adresse électronique « [clubskialpinatomsport@gmail.com](mailto:clubskialpinatomsport@gmail.com) ».

Récupération du matériel sur la permanence du jeudi précédent le besoin de location.

Si nécessaire, Régime horaire hors Hn et aléa, il est possible de définir exceptionnellement un autre jour. Le télétravail n'est pas un motif pour définir d'un nouveau jour.

Restitution du matériel sur la permanence le mardi.

La bonne complétude de la fiche de renseignement va nous permettre de préparer le matériel et optimiser les temps d'attentes lors des permanences.

Lors de la réservation du matériel seront rappelés les dates de récupération et restitution du matériel.



### 3.3 Réglage du matériel

Le Ski club n'est pas responsable du réglage ou du choix des équipements.

Le ski Club propose à l'adhérent un équipement adapté à sa morphologie et son niveau, ainsi qu'un réglage des fixations.

Le Ski club met à disposition le matériel nécessaire pour réaliser ce réglage.

Seul l'adhérent est responsable du choix du matériel et son réglage.

### 3.4 Respect du matériel

L'ensemble du matériel doit être stocké en intérieur à l'abri des intempéries.

Les skis et snowboards doivent être séchés à l'extérieur de leur housse.

Les chaussures doivent être séchées en intérieur en position fermées.

En cas de détérioration du matériel, les frais de réparation sont à la charge de l'adhérent.

### 3.5 Retard

En cas de non-restitution du matériel sans accord au préalable dans les temps, une facturation supplémentaire sera demandée à l'adhérent à hauteur de 10€ par jour par ensemble ski/chaussure/bâtons, snow/boots.

Concernant les raquettes, la facturation supplémentaire sera de 5€ par jour.

## 4 Permanence local ski club

Il est demandé le respect des permanences les mardis, pour la restitution, et les jeudis, pour la récupération, des matériels afin de fluidiser l'organisation et permettre le respect des temps d'ouverture.

Le mardi de 12H15 à 13H00 jour défini comme retour matériel.

Le jeudi de 12H15 à 13H00 jour défini comme sortie matériel.

Fait le 06.10.22

à Pierrelatte

Le Président

Roux  
Clement  


Le secrétaire

C. Durand  


La Trésorière

TELLIER  
Aurélie  


